

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;

VU le Message Téléphoné n°103/MDRC/Cab. du 6 Novembre 1968 ;

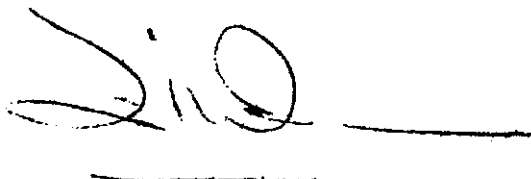
D E C R E T E :

Article 1er.- A compter du 12 Novembre 1968, Mr Stanislas-Yédomon KPOGNON, Ministre
de l'Economie et des Finances est chargé de l'intérim du Ministre du Développement
Rural et de la Coopération, pendant l'absence de Mr Adrien AHANHANZO-GLELE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du
Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 6 Novembre 1968

par le Président de la République
Chef du Gouvernement,



Ampliatiions :

PR 6 - MDRC-MEF 4 - CS 6 - SGG 4 - IAA 1 -
Gde Chanc 1 - DGAJL 2 - DEP 2 - SGM 10 -
Dtion Stat 2 - SGPR 1 - Ministères 9 -
DCCT 1 - DN 1 - CES 5 - JORD 1.

Emile-Derlin ZINSOU